

J'ai aussi confiance, monsieur, que vous croirez que si ce changement était fait de la manière ordinaire, pour effectuer quelque arrangement que les Commissaires auraient jugé à propos de faire dans l'intérêt des travaux et du chemin, que je n'y serais pas un obstacle ; mais dans ce tripotage fait à l'instigation d'un chevalier d'industrie, d'un fléau public qui a fondé le pays et corrompu le sens moral de la société pour pouvoir voler le trésor public, je préfère périr moi-même avec ma famille plutôt que de m'y soumettre.

Je voulais que cette lettre fût privée, mais je n'ai aucune objection à ce que vous en fassiez l'usage qu'il vous plaira.

Je suis, Monsieur, très respectueusement,

Votre obéissant serviteur,

JAMES W. FITZGERALD.

C. J. Brydges, Ecr.,  
Montréal,

*Réponse.*—Oui.

1259. En faisant ces rapports à la demande des commissaires, n'aviez-vous pas en même temps le désir de favoriser M. Gough ou quelque autre en ; un mot, avez-vous agi, en cela, dans un but de corruption ?—Nullement.

1260. Vous n'avez pas favorisé l'entrepreneur au préjudice de l'entreprise ?—En aucune manière.

*Par M. Mills :—*

1261. Pourquoi, alors, avez-vous fait rapport comme étant faits de travaux considérables non exécutés ?—La seule quantité que je me rappelle avoir été rapportée comme faite sont les réductions dans la maçonnerie. J'ai réduit la dimension des constructions et j'ai rapporté les quantités figurant au contrat original.

*Par M. Mitchell :—*

1262. Avez-vous toujours agi de cette manière à l'égard des contrats à somme fixe ?—Oui. Jusqu'à un certain temps, c'est ce que j'ai fait sur la 10<sup>me</sup> section.

1263. Jusqu'à quel temps ?—Jusqu'à ce que j'eusse reçu instruction de cesser d'agir ainsi.

*Par M. Scatcherd :—*

1264. Si un ponceau de quatre pieds a été réduit à deux, a-t-il été rapporté d'après les dimensions originales ?—Oui.

*Par M. Mitchell :—*

1265. Le fait de rapporter selon leur première dimension des constructions ainsi diminuées faisait-il quelque différence pour l'entrepreneur à la fin de son contrat ? Cela ne diminuait pas la somme du contrat ?—Non ; il n'en touchait ni plus ni moins d'argent.

1266. A une séance précédente du comité, il a été dit que vous aviez retranché et rapporté comme faits cinq ou six ponceaux représentant 311 verges de maçonnerie ; pourquoi avoir fait cela ?—Je ne pense pas que ces ponceaux aient été retranchés.

1267. Ont-ils été remplacés par des fossés ?—Oui ; des fossés ont été faits. J'ai agi de même que pour la section 10. J'ai toujours cru que là où un ponceau était évité en détournant un cours d'eau, l'entrepreneur devait bénéficier de ce changement tout comme si le ponceau eût été construit.

1268. C'est-à-dire lorsque le contrat est à somme fixe ?—Oui.

1269. Vous dites avoir agi ainsi sur la 10<sup>me</sup> section jusqu'à ordre au contraire ?—Oui.

1270. Avez-vous jamais montré plus de favoritisme pour les entrepreneurs de la section 16 que pour d'autres ?—Non.

1271. Avez-vous fait ce que vous considérez être selon votre devoir ?—Oui ; et en cela j'ai apporté le même soin que pour la section 10. M. Gough n'a pas plus à me remercier aujourd'hui que M. Duncan McDonald.

1272. Faisiez-vous partie de ce cercle que M. Fitzgerald a décrit et que j'ai déjà mentionné ; ou portiez-vous quelque intérêt à ce cercle ?—Je n'ai jamais été en rapport avec aucun cercle, et jamais, en aucune manière, M. Gough ne m'a influencé.

1273. Dans sa correspondance et dans ses exposés faits en comité, M. Fitzgerald a dénoncé comme inférieures les constructions de cette section ; que la pierre et la maçonnerie sont mauvaises ; en un mot, qu'il n'y a presque rien de bon. Voulez-vous, comme ingénieur,